Ville de Herstal

Le 27 avril 2022

N ° 637

PUBLICATION

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, j'ai l'honneur de vous informer qu'en séance du 25 avril 2022, le Conseil communal a décidé de marquer son accord sur la Charte du cyclo-partage en libre-service 2022.

Le texte peut également être consulté au service administratif des travaux, Centre administratif La Ruche, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 14h, le vendredi de 9h à 12h uniquement.

Il sera également disponible sur le site internet de la Ville.

Le présent avis sera affiché pendant une période de quinze jours à partir du 27 avril 2022.

Le Bourgmestre ff,
J-L **Lefèbvre**

ADMINISTRATION COMMUNALE de HERSTAL